

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 16 septembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

10 septembre 2025

Date de publication

sur le site internet de la  
ville,

23 septembre 2025

Date de signature,

26 septembre 2025

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Luc HITTNER à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Annic DESSAUX.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-068	Activités sportives sur le temps méridien scolaire 2025-2026
------------	--

Le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune met en place des activités pour les enfants présents sur le temps méridien. Sur inscription préalable auprès des familles, les enfants bénéficient de séances de découverte de différents sports animées par des éducateurs sportifs des associations locales volontaires.

Ces séances permettent aux enfants de profiter de tous les bienfaits du sport mais également de découvrir un sport qu'ils auront peut-être envie de poursuivre plus intensément dans un club sportif. D'ailleurs, le club athlétique cauchois nous a informés que plusieurs enfants des écoles avaient intégré le club suite à ces séances.

Face à l'engouement des enfants, la commune veut, en cette rentrée, poursuivre sa collaboration avec les associations locales volontaires.

L'association « Club Athlétique Cauchois » met à disposition de la commune un animateur sportif qui dispensera des cours de découverte et d'initiation à la pratique de l'athlétisme, une fois par semaine, aux élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 des écoles élémentaire publiques de Rives-en-Seine par groupe de 15 élèves maximum par séance.

Le tarif horaire est de 30 euros, pour un nombre total de 45 heures, soit un total estimé de 1 350 euros sur la durée de la convention. Le prix de la prestation s'entend frais de déplacement et, le cas échéant, mise à disposition du matériel destiné aux séances inclus.

La commune de Rives-en-Seine mettra à disposition de l'intervenant, du matériel du gymnase pouvant servir aux séances.

Les interventions auront lieu :

- Pour les élèves de l'école Jacques Prévert : sur la piste d'athlétisme du collège ou au gymnase Thomas Pesquet ou dans la cour de l'école.
- Pour les élèves de La Caillouville : sur le city stade ou sur le parcours de la Fontenelle.

La durée de la convention s'étend du 12 septembre 2025 au 26 juin 2026 et le planning des interventions de l'association « club athlétique Cauchois » se déroulerait de la façon suivante :

- 1<sup>er</sup> cycle du vendredi 12 septembre au vendredi 17 octobre : école de La Caillouville (6 séances)
- 2<sup>nd</sup> cycle du vendredi 7 novembre au vendredi 12 décembre : école Jacques Prévert (6 séances)
- 3<sup>ème</sup> cycle du vendredi 9 janvier au vendredi 13 février : école Jacques Prévert (6 séances)
- 4<sup>ème</sup> cycle du vendredi 6 mars au vendredi 10 avril : école Jacques Prévert (6 séances)
- 5<sup>ème</sup> cycle du vendredi 22 mai au vendredi 26 juin : école La Caillouville (6 séances)

Les horaires sont les suivants :

- Pour l'école Jacques Prévert : de 12h à 12h45 et de 12h45 à 13h30
- Pour l'école de La Caillouville : de 11h45 à 12h30 et 12h30 à 13h15

L'éducateur effectuera, conformément au planning et selon les écoles, 2 séances de 3/4h le vendredi midi.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu les conventions entre la commune et les associations sportives locales,

Considérant l'intérêt éducatif et pédagogique de proposer aux enfants des activités sportives pendant le temps méridien,

Considérant la volonté de la commune de renforcer le lien social et de soutenir le tissu associatif local,  
Considérant que la mise en place de ces activités répond aux attentes des familles,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver la mise en place sur le temps méridien de séances sportives au bénéfice des enfants scolarisés dans les écoles,
- D'approuver les termes de la convention avec l'association « Club Athlétique Cauchois »,
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer cette convention ainsi que celles qui pourront être proposées par la suite,
- De l'autoriser à signer tout acte destiné à la mise en œuvre de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

*Bastien Coriton*  
Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

*Didier Boquet*  
Didier BOQUET